



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

mutuelles

Question écrite n° 74185

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la nécessité d'une complémentaire santé. En effet, le taux de remboursement moyen de la sécurité sociale est actuellement de 56 % en médecine de ville. Ainsi, les médicaments sont remboursés à 35 ou 65 % par l'assurance maladie. Le reste est remboursé par les complémentaires santé. A défaut de complémentaire, le reste à charge pour les ménages peut être important, notamment en dentaire et en optique. En 1998, un rapport du CREDES révélait que, si 99 % des résidents français avaient accès à la sécurité sociale, le renoncement aux soins pour des raisons économiques se développait : une personne sur quatre déclarait avoir renoncé à se soigner par manque d'argent. L'absence de couverture complémentaire accentuait cette situation. Il lui demande donc son sentiment sur ces chiffres et son avis sur la nécessité d'une complémentaire santé afin d'améliorer l'accès aux soins pour tous nos concitoyens.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74185

Rubrique : Économie sociale

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 18 mars 2002, page 1487